

Contrat de frais de santé

(MUTUELLE)

La direction a décidé de nous imposer un changement de Mutuelle au 1^{er} janvier 2017, vous devez remplir le plus rapidement possible les documents distribués à chacun d'entre vous. Cette nouvelle mutuelle est la CNP assurances avec pour gestionnaire FILHET ALLARD, le tarif de base pour des prestations similaires à la mutuelle actuelle passera à 56.88 € soit 22.75 € à la charge du salarié auquel doit s'ajouter les éventuelles options qui sont de 22.88 € en option 1 et 39.23 € en option 2.

Ce contrat d'une durée de 2 ans prend en charge les enfants mais pas les conjoints bénéficiant d'une mutuelle d'entreprise ainsi que les fonctionnaires et les travailleurs indépendants qui devront s'acquitter de la somme de 42 € à leur charge s'ils veulent continuer à bénéficier de notre mutuelle. Autrement dit, peuvent être affiliés à notre mutuelle les conjoints sans emploi, retraités, employés CESU, auto-entrepreneurs et chômeurs.

NEWREST WL a fait le choix du contrat qui est économiquement le moins cher pour elle puisque l'économie réalisée représente un peu plus de 300 000 € sans certitude sur la viabilité du contrat, il faut donc s'attendre à changer à nouveau de mutuelle dans 2 ans avec toutes les contraintes que cela engendre car compte tenu du déficit du contrat actuel (-600 000 € en 2 ans) nous ne voyons pas comment, en étant moins cher ce contrat puisse être viable.

Newrest WL avec l'économie des 300 000 € fait sur le dos des salariés n'a même pas eu la décence d'augmenter les prestations ou son pourcentage de prise en charge.

Pour Force Ouvrière, nous avons toujours défendu une mutuelle familiale globale sans distinction entre les salariés, c'est un principe de solidarité auquel nous sommes très attachés et le fait de retirer une partie des conjoints n'est pas de bon augure pour l'avenir, en effet cela ressemble à un lent processus de dé tricotage de nos avantages qui a pour but de diviser les salariés avec le risque de transférer à des assureurs privés la gestion des soins de santé. Ces régressions sociales pourraient entraîner d'autres dans l'avenir (suppression total du conjoint, des enfants, dégradation des remboursements) sachant que de son côté les gouvernements présents ou à venir mettent tout en œuvre pour démanteler la Sécurité sociale et transférer le coût aux mutuelles et donc à chacun d'entre nous.

Les élus Force Ouvrière

Paris, le 28 décembre 2016